

# Mercredis aérés 2023-2024

Inscription à l'année – Facturation et agenda au trimestre

Pré-inscription au secrétariat du 22 au 26 mai 2023 par tirage au sort.

La Maison de Quartier de Champel (ci-après MQC), institution laïque, accueillera soit à la journée, soit à la demi-journée avec ou sans repas [32 enfants](#) de 4 à 11 ans pendant les mercredis en période scolaire. Les enfants dès 4 ans révolus peuvent être inscrits à condition qu'ils soient scolarisés en 1P au plus tard en septembre 2023 et qu'ils soient propres et autonomes. Pas d'inscription possible dès 12 ans révolus.

Chaque trimestre nous vous demanderons de remplir un planning et recevrez une facture correspondante au trimestre confirmé. Ci-joint vous trouverez [la grille du premier trimestre à nous retourner impérativement avec le bulletin d'inscription.](#)

## CONDITIONS :

- Toute inscription validée est due.
- Trois mercredis maxima sur 4 acceptés (ou quota trimestriel).
- Toute facturation n'est remboursée que sur présentation d'un certificat médical.
- Obligation d'apporter la nouvelle copie du bordereau de taxation 2022 (ou RDU 2022/2021).
- Priorité donnée aux enfants habitant le quartier, s'il reste de la place, les enfants dont les parents travaillent sur le quartier seront pris à la suite des prioritaires, les autres viendront après.
- Toute inscription reçue avant la date d'inscription ne sera pas prise en compte. Après la date, celle-ci sera mis en liste d'attente.

## PRIX DE LA JOURNÉE :

	Revenu BRUT familial par mois CHF	Prix de la journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas
<input type="checkbox"/>	Jusqu'à 2'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	9 / 7	6 / 5	4 / 3
<input type="checkbox"/>	De 2'501.- à 3'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	12 / 9	7 / 6	5 / 4
<input type="checkbox"/>	De 3'501.- à 4'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	16 / 12	9 / 8	6 / 5
<input type="checkbox"/>	De 4'501.- à 5'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	19 / 15	14 / 12	7 / 6
<input type="checkbox"/>	De 5'501.- à 7'000.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	21 / 16	15 / 13	8 / 6
<input type="checkbox"/>	De 7'001.- à 8'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	24 / 18	16 / 14	9 / 7
<input type="checkbox"/>	De 8'501.- à 11'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	27 / 21	17 / 15	10 / 8
<input type="checkbox"/>	De 11'501.- à 14'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	30 / 25	19 / 17	12 / 9
<input type="checkbox"/>	De 14'501.- à 17'500.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	34 / 28	21 / 19	13 / 10
<input type="checkbox"/>	Plus de 17'501.- (1 <sup>er</sup> enf. / 2 <sup>ème</sup> enf.)	37 / 32	24 / 21	14 / 12

Nous vous remercions de contacter le secrétariat pour tout complément d'information. Aucun enfant ne doit être empêché de participer pour des raisons financières. Le tarif appliqué est la ligne 91.00 revenu mensuel brut divisé par 12 (tableau des impôts « Eléments retenus par l'administration fiscale »). Nous nous tenons à votre disposition pour un éventuel arrangement. Procédure complète sur notre site.

## Mercredis aérés 2023-2024

Inscription à l'année – Facture et agenda au trimestre

Pré-inscription du 22 au 26 mai 23 - par tirage au sort.

**RESPONSABLE LEGAL / FACTURATION / COURRIER / URGENCES :** \_\_\_\_\_

**Mère**

**Père**

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél privé : \_\_\_\_\_

Tél privé : \_\_\_\_\_

Natel : \_\_\_\_\_

Natel : \_\_\_\_\_

Tél prof : \_\_\_\_\_

Tél prof. : \_\_\_\_\_

Code postal prof. : \_\_\_\_\_

Code postal prof. : \_\_\_\_\_

E-mail  contact  newsletter : \_\_\_\_\_

*En cas d'urgence, autre personne à contacter que parents :*

*Nom, prénom, tél. :* \_\_\_\_\_

**ASSURANCES :** Attention, les utilisateurs ne sont pas assurés par la MQC.

RC - responsabilité civile (*parents*) : \_\_\_\_\_

Ass. maladie et accident (*enfant*) : \_\_\_\_\_

**Informations particulières pour la facturation à nous transmettre :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# Mercredis aérés 2023-2024

Inscription à l'année – Facture et agenda au trimestre

Pré-inscription du 22 au 26 mai 23 - par tirage au sort.

ENFANT : Garçon  Fille  Autres  Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lieu de scolarisation : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_

## TETANOS :

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos ? Non  / Oui  → Date de rappel : \_\_\_\_\_

(sans précision et en cas d'accident, l'enfant sera vacciné à vos frais).

## ALIMENTATION :

Votre enfant doit-il suivre un régime alimentaire particulier ? Non  / Oui  → Si oui, lequel et quelles sont les précautions à prendre ? : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*De par la diversité culturelle des enfants, nos repas sont généralement végétariens et sans viande de porc.*

## ALLERGIES. AUTRES :

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie, d'une allergie ou d'un handicap particulier ? Non  / Oui  → Si oui, lequel et quelles sont les précautions à prendre ? : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Pour toute situation particulière, veuillez prendre rendez-vous avec l'animateur/trice responsable.*

## EN CAS DE MEDICATION

Si votre enfant doit prendre des médicaments durant le temps d'accueil, demandé au secrétariat le formulaire à remplir. Il a été rédigé sur la base de directives du service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

- Informer l'animateur.trice responsable de l'activité de l'état de santé de votre enfant, de l'évolution de la maladie et de la raison du traitement.
- Dans la mesure du possible, administrer vous-même les médicaments à la maison.
- Si le médicament doit être administré durant les activités, informer l'animateur.trice responsable du moment précis auquel le donner.

# Mercredis aérés 2023-2024

Inscription à l'année – Facture et agenda au trimestre  
Pré-inscription du 22 au 26 mai 23 - par tirage au sort.

## EN CAS DE MEDICATION (suite) :

- L'amener impérativement dans l'emballage d'origine accompagné de sa notice et muni de l'étiquette de posologie, mentionnant le nom de la pharmacie l'ayant fourni ainsi que le nom du médecin l'ayant prescrit.
- Apporter impérativement une copie de l'ordonnance.
- L'administration de certains médicaments (ex : Ventolin, EpiPen, ...) peut être prescrite par le pédiatre de votre enfant, de façon répétée, durable ou en réserve. Merci, dans tous les cas, de transmettre une fiche de traitement remplie par votre pédiatre.

## AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL :

*Au cas où mon enfant est inscrit :*

- ❖ *J'inscris mon enfant au centre aéré organisé par la MQC avec son accord. J'ai rappelé à mon enfant qu'il devait respecter les consignes données par le personnel d'encadrement, ainsi que les règles de prudence habituelles.*
- ❖ *En cas d'urgence, j'autorise les responsables de la MQC à prendre toutes mesures nécessaires à la santé de mon enfant y compris celles préconisées par un médecin. Je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport.*
- ❖ *La MQC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'une absence non excusée par le répondant légal.*

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Par votre signature, vous confirmez avoir pris note des conditions d'inscription et vous vous engagez à ce que votre enfant participe aux mercredis confirmés par la MQC.*

## Informations particulières à nous transmettre :

---

---

---

---

---